

# Province de Québec

## MRC Lac-Saint-Jean Est

### Municipalité d'Hébertville-Station

S É A N C E   D U   0 5   M A R S   2 0 0 7

À une séance du Conseil municipal d'Hébertville-Station, tenue lundi, le 05 mars 2007, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil et à laquelle étaient présent(e)s :

Monsieur le maire Jean-Claude Bolduc  
Madame la conseillère : Doris Lalancette  
Messieurs les conseillers : Raymond Fortin  
Réal Côté  
Dany Maltais

Formant quorum.

Messieurs les conseillers Marc Vermette et Gratien Gagné sont absents avec motivation.

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jean-Claude Bolduc, procède à l'ouverture de la séance.

#### **2.0 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **2.1 SUJETS DISCUTÉS**

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 3.0 Droit de parole
- 4.0 Lecture et approbation des procès-verbaux du 05 et 19 février 2007
- 5.0 Approbation des comptes à payer de février 2007
- 6.0 Lecture de la correspondance
- 7.0 Affaires commencées
- 8.0 Affaires nouvelles
  - 8.1 Pandémie, protocole d'entente
  - 8.2 Ministère des transports, autorisation de contournement
  - 8.3 Adoption d'un plan d'action AON
  - 8.4 Éclairage, rue Asselin
  - 8.5 Demande de monsieur Gaétan Tremblay
- 10.0 Période de question
- 11.0 Levée de la séance

##### **2.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R.4726.03.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé. Accepté.

##### **3.0 DROIT DE PAROLE**

Aucune résolution n'a été faite.

#### **4.0 LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 05 ET 19 FÉVRIER 2007**

##### **4.1 EXEMPTION DE LECTURE**

**R. 4727.03.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que l'exemption de lecture soit et est accordé pour les deux procès-verbaux des séances du 05 et 19 février 2007. Accepté.

**4.2 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 05 ET 19 FÉVRIER 2007**  
**R.4728.03.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que les deux procès-verbaux du 05 et 19 février 2007 soient et sont approuvés tels que rédigés. Accepté.

**5.0 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2007**  
**R.4729.03.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que les comptes à payer de février 2007 soient et sont approuvés à savoir :

Bell mobilité	102.45
Distribution Chlore Saguenay	670.03
Hydro Québec	806.74
Municipalité de St-Gédéon	640.89
Petite caisse et Serge Martel	404.65
Pétroles Therrien inc.	1468.88
La Survivance	1138.76
Bell Canada	477.28
Minsitère du revenu	3.25
Revenu Canada	22.75
Sylvie Vaillancourt	500.00
Agricom	79.77
Groupe-Conseil AON inc.	666.61
Banque de Montréal	20301.53
Jean-Claude Bolduc	51.17
Canadien National	24989.77
Centre-Art déco inc.	96.51
Club Éperlan	100.00
Collectes Coderr	189.15
Daniel Arbour & associés	65.52
Distribution chlore Saguenay	1033.75
Biolab Division Eco Santé	479.04
Épicerie de la Gare	69.84
BPR inc.	1139.50
Antonio Girard ltée	214.47
Industrie Canada	270.00
Serge Martel	38.28
MB Secours enr.	71.72
Mégaburo	109.35
MRC Lac-St-Jean Est	5335.32
Municipalité de St-Gédéon	1045.74
Nutrinor	1955.79
Groupe Pagex	304.18
Petite caisse et Serge Martel	202.69
Pétroles Therrien inc.	929.13
PG Govern	379.74
Plamondon Camquip ltée	19371.50
Produits sanitaires Lépine	252.76
Quincaillerie de la Gare	76.58
Société de l'assurance automobile	3290.00
La Survivance	1151.06

Terrassement Jocelyn Fortin	626.73
Valmo électrique	356.38
ZIPAlma Jonquière	20.00
Salaires nets	13399.53
TOTAL	104898.79

## **6.0 LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune résolution n'a été faite.

## **7.0 AFFAIRES COMMENCÉES**

Aucune résolution n'a été faite.

## **8.0 AFFAIRES NOUVELLES**

### **8.1 ADOPTION DU PROTOCOLE, PANDÉMIE**

#### **R.4730.03.07**

**Attendu** que le CSSS de Lac-St-Jean Est demande aux municipalités qu'il désert de ratifier une fiche d'entente de collaboration pour des besoins éventuels relativement à une pandémie;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Fortin, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station approuve le protocole d'entente intervenu entre la municipalité et le CSSS de Lac-St-Jean Est;

Que le directeur général est autorisé à signer le document nécessaire. **Accepté.**

### **8.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE CONTOURNEMENT VIA LES RUES MUNICIPALES**

#### **R.4731.03.07**

**Attendu** que le Ministère des transports du Québec a élaboré un plan national de sécurité civile permettant d'identifier les risques de sinistres;

**Attendu** que les autorisations d'utilisation des rues et chemins municipaux doivent être accordées;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station autorise le Ministère des Transports du Québec à utiliser les rues et chemins municipaux selon le plan national de sécurité publique. **Accepté.**

Madame la conseillère Doris Lalancette quitte la séance à 20h39.

### **8.3 ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION AON, MUTUELLE DE PRÉVENTION**

#### **R.4732.03.07**

**Attendu** que la municipalité d'Hébertville-Station est membre de la mutuelle de prévention AON de l'UMQ;

**Attendu** qu'un plan d'action doit être adopté;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que le plan d'action pour 2006-2007 soit et est adopté tel que présenté. **Accepté.**

Madame la conseillère Doris Lalancette est de retour à la séance, il est 20h42.

### **8.4 ECLAIRAGE RUE ASSELIN**

#### **R.4733.03.07**

**Attendu** que la municipalité désire donner un cachet particulier avec l'éclairage de cette rue afin de la rendre plus attrayante à la vente;

**Attendu** les soumissions reçues de Lumec inc. versus le représentant de Westburne;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par madame la conseillère Doris Lalancette et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station procède à l'achat, chez Westburne, des neuf lampes de rue selon l'onglet rouge de la proposition, au montant de 2613.64\$ chacune, plus les taxes;

**Que** les modifications à la base des poteaux et sous la lumière soient faites;

**Que** le fonds de roulement soit affecté comme suit pour l'achat et l'installation des neuf lampes, soit 30 000\$ remboursable sur cinq ans comme suit :

Année 2008	6 000.00\$
Année 2009	6 000.00\$
Année 2010	6 000.00\$
Année 2011	6 000.00\$
Année 2012	6 000.00\$

**Que** le surplus accumulé au montant de 5 000.00\$ soit et est affecté afin de défrayer l'excédent des coûts d'installation;

**Que** le directeur général soit et est autorisé à signer les documents pour que prenne entière effet la présente résolution. **Accepté.**

#### **8.5 DEMANDE DE MONSIEUR GAÉTAN TREMBLAY R.4734.03.07**

**Attendu** que monsieur Tremblay a décidé de reporter son projet de construction d'une résidence, de quelques années;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Fortin et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station rembourse le 10% d'acompte à monsieur Gaétan Tremblay, soit 797.65\$. **Accepté.**

#### **9.0 PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune résolution n'a été faite.

#### **10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE R.4735.03.07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dany Maltais et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée. Il est 21h03.

Maire

Directeur général